

« ... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple » : religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles – une problématique

Dominique Deslandres

Volume 66, Number 1, Summer 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021080ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021080ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Deslandres, D. (2012). « ... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple » : religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles – une problématique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66(1), 5–35. <https://doi.org/10.7202/1021080ar>

Article abstract

This article revisits the history of a fiction, that of miscegenation, through the joint lenses of religion, gender and *Imperium Studies*. Preliminary results show that between 1600 and 1680, “Others” could easily integrate into French society through the extremely gendered rituals of baptism and of marriage. Confronting these means of assimilation with the failure of the chimerical project of “making one sole people of Natives and French”, reveals the mechanisms used by the absolutist French kings and by the Church of Rome, seeking universalism, in order to extend their respective sovereignty overseas from the 16th to the 18th centuries.

« ... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple¹ » : religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles – une problématique²

DOMINIQUE DESLANDRES
Département d'histoire
Université de Montréal

RÉSUMÉ • Cet article revisite l'histoire de la fiction du métissage, sous l'éclairage croisé de la religion, du genre et des *Imperium Studies*. Les premiers résultats de l'analyse montrent qu'entre les années 1500-1680, les *Autres* pouvaient facilement s'assimiler à la société des Français par les voies privilégiées et éminemment genrées qu'étaient le baptême et le mariage. Or mettre en regard ces voies d'assimilation avec l'échec que fut la chimère (tout aussi genrée) de faire un seul peuple franco-amérindien, permet de faire ressortir des mécanismes mentalitaires qui jouèrent en faveur de la tentation impérialiste – celle du roi de France, en veine d'absolutisme, comme celle de l'Église de Rome, *catholique* et donc *universelle*.

ABSTRACT • This article revisits the history of a fiction, that of miscegenation, through the joint lenses of religion, gender and *Imperium Studies*. Preliminary results show that between 1600 and 1680, "Others" could easily integrate into French society through the extremely gendered rituals of baptism and of marriage. Confronting these means of assimilation with the failure of the chimerical project of "making one sole people of Natives and French",

1. Samuel de Champlain cité dans Reuben G. Thwaites, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents* (Cleveland, Burrows, 1891-1901) ci-après RJ, ici RJ V (Le Jeune, 1633), 211.

2. Je remercie pour leur aide patiente dans la conception de cet article: Alain Beaulieu, Louise Bienvenue, Catherine Desbarats, Robert Gagnon, Allan Greer, Thomas Wien, les examinateurs anonymes de la *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)* ainsi que le CRSHC. N.B. : La coupe draconienne opérée dans les références du présent article m'oblige à référer à celles données dans Dominique Deslandres, «*Et Loïng de France, en l'une & l'autre mer, Les Fleurs de Liz, tu as fait renommer*: Quelques hypothèses touchant la religion, le genre et l'expansion de la souveraineté française en Amérique aux XVI^e-XVIII^e siècles», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 64, 3-4 (hiver-printemps 2011 [paru 2013]): 93-117, auquel ce texte fait suite.

reveals the mechanisms used by the absolutist French kings and by the Church of Rome, seeking universalism, in order to extend their respective sovereignty overseas from the 16th to the 18th centuries.

La volonté de ne faire qu'un seul peuple des Français et des Amérindiens s'est avérée, on le sait, une chimère. Une chimère, certes. Mais une chimère puissante. Essentielle même car, au moment de la première mondialisation de l'Âge moderne, elle a conditionné l'horizon d'attente et le champ d'expérience de nombreux Français et commandé leur rencontre d'autrui. Ce constat se vérifie quand on examine les mécanismes mentalitaires qui autorisaient l'extension de la souveraineté française au cours de l'Ancien Régime³. En effet, parmi de tels processus, la chimère du métissage se distingue, car son analyse révèle certaines dispositions dans lesquelles se trouvaient la plupart des Français qui entraient en contact avec les *nations*⁴ amérindiennes: un tel examen éclaire ce qui informait à la fois, la légitimité conquérante qui les imprégnait et l'agentivité qu'ils prêtaient aux *Autres* – hommes et femmes avec lesquels ils allaient établir des rapports inégaux, hiérarchiques, patriarcaux, bref monarchiques – et il pointe vers une explication, qui n'est en rien une justification, de l'apparente insensibilité française aux droits souverains et à l'altérité autochtones.

Aussi mon programme d'enquête veut-il serrer de près la grammaire de cette fiction de la fusion des peuples, telle qu'elle était conçue par les autorités civiles et religieuses françaises aux XVI^e-XVIII^e siècles; il en traque les métaphores; il en cherche les traces historiques – moins sur les sols revendiqués par les Français de l'époque moderne, que dans leur *épistémè*⁵ qui les faisait considérer légitimes et *normaux* sinon cet accaparement, du moins leur présence en terres américaines. C'est dire que, pour l'instant, si mon projet s'appuie fortement sur l'historiographie des

3. Souveraineté ou autorité suprême unifiant dans la personne du roi, les droits fiscaux, législatifs, militaires et le droit au domaine éminent (celui d'exproprier la propriété privée dans l'intérêt du bien commun). En Amérique, elle s'exerce dans les espaces diplomatiques des relations franco-amérindiennes et celles de la France avec ses concurrents européens; voir l'état de la question dans D. Deslandres, «*Loing ...*», *loc. cit.*, 16 n.9.

4. «Nation: nom collectif qui se dit d'un grand peuple habitant une certaine étendue de terre, renfermée en certaines limites, ou sous une même domination [...]», Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel* [...], II (La Haye-Rotterdam, Arnout-Leers, 1690), 710. Voir aussi l'état de la question, dans D. Deslandres, «*Loing...*», *loc. cit.*, 102, n.26.

5. *Épistémè*: «ensemble des connaissances réglées (conception du monde, sciences, philosophies...) propres à un groupe social, à une époque», Michel Foucault, *Les Mots et les Choses* (Paris, Gallimard, 1966), 13.

contacts franco-amérindiens (depuis Alfred Bailey, Cornelius Jaenen et Bruce Trigger à Gilles Havard, Michael Witgen, Heidi Bohaker, en passant par Richard White et Daniel Richter⁶), il s'agit plus ici de faire l'ethnohistoire des Européens que celle des Amérindiens. Mon espoir est que tenter la première éclaire la seconde, enrichissant ainsi l'histoire de la rencontre des pouvoirs affrontés comme celle de leur organisation et réorganisation respectives. C'est pourquoi j'entre, par exemple, en dialogue avec Gilles Havard qui, dans son ouvrage *Empire et métissage*, étudie la logique de la conquête des *Pays-d'en-Haut*. Mais alors qu'il montre avec brio les rapports de force qui sous-tendaient le fragile équilibre des relations franco-amérindiennes en insistant sur l'agentivité amérindienne, les influences mutuelles et les tentatives de subjugation de la part des Français, l'étude que je désire mener est tout autre : avec cet exercice d'ethnohistoire des Français en Amérique, je remonte aux sources de l'intermariage, qu'il distingue comme « arme d'empire⁷ », et je tente de démontrer et de comprendre les mécanismes mentaux qui permettent en quelque sorte à cette arme d'être fourbie des deux côtés de l'Atlantique. J'ambitionne, en effet, d'interpréter « un solipsisme européen quasi générique ainsi que son rôle dans la constitution du pouvoir⁸ ». Aussi mon programme cherche-t-il

6. Alfred G. Bailey, *The Conflict of European and Eastern Algonquian Cultures* (Toronto, Toronto University Press, 1969 [1937]); Cornelius Jaenen, *Friend and Foe: Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteen and the Seventeenth Century* (Toronto, McClelland and Stewart, 1976); Bruce Trigger, *The Children of Aataentsic. A History of The Huron People to 1660* (Kingston-Montréal, McGill-Queen's University Press, 1987 [1976]) et *Natives and Newcomers. Canada's « Heroic Age » Reconsidered* (Kingston-Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985); Richard White, *Le Middle Ground: Indiens, Empires, and Républiques dans la région des Grands Lacs 1650-1815* (Toulouse, Anarchasis 2009 [1991]); Daniel K. Richter, *The Ordeal of the Longhouse: The Peoples of the Iroquois League in the era of European Colonization* (Williamsburg, University of North Carolina Press, 1992); Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, traduction de Phyllis Aronoff et Howard Scott (Montreal-Kingston, McGill Queen's University Press, 2001), *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715* (Sillery-Paris, Septentrion-Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003), 647-651, « La domestication intellectuelle des Grands Lacs dans la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Charlotte de Castelnaud-L'Estoile et François Regourd, dir., *Connaissances et pouvoirs* (Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005), 71-107 et « Virilité et "ensauvagement" », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 27 (2008) : 57-74; Michael Witgen, *An Infinity of Nations: How Indians, Empires, and Western Migration Shaped National Identity in North America*, thèse de doctorat (histoire), University of Washington, 2004 et « The Rituals of Possession: Native Identity and the Invention of Empire in Seventeenth-Century Western North America », *Ethnohistory*, 54, 4 (automne 2007) : 657-661; Heidi Bohaker, *Nindoodemag: Anishinaabe Identities in the Eastern Great Lakes Region, 1600 to 1900*, thèse de doctorat (histoire) University of Toronto, 2006 et « Nindoodemag: The Significance of Algonquian Kinship Networks in the Eastern Great Lakes Region, 1600-1701 », *William and Mary Quarterly*, 3rd Series, 63, 1 (janvier 2006) : 36-37; Peter L. Cook, *Vivre comme frères: Native-French alliances in the St Lawrence Valley, 1535-1667*, thèse de doctorat (histoire), McGill University, 2008.

7. G. Havard, *Empire...*, op. cit., 647-651.

8. Catherine Desbarats « Essai sur quelques éléments de l'écriture de l'histoire amérindienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53, 4 (printemps 2000) : 492.

à dégager les voies parfois évidentes, parfois souterraines dont usèrent les Français pour étendre la souveraineté de leur monarque sur des *pays*⁹ ni conquis, ni cédés, ni achetés, alors même que s'entrechoquaient des logiques territoriales parfois violemment opposées¹⁰.

Ces voies, l'historiographie s'est souvent contentée d'en tracer la faille en tournant en dérision leur naïveté, leur caractère utopique. Pourtant, elles relèvent à la fois, de l'emprise symbolique sur des terres destinées à constituer le royaume de France et de multiples ramifications sociales, religieuses, politiques et économiques. Or cette saisie territoriale a été conçue pour opérer par le biais des âmes, des esprits et des corps des habitants ainsi *conquis*. C'est pourquoi elle doit être replacée parmi les moyens pris par l'Église catholique et par le roi de France pour accroître le nombre de leurs fidèles, de leurs sujets, de leurs fidèles sujets et les garder unis¹¹. À côté des moyens pragmatiques, comme les missions et la mise en ordre absolutiste du royaume, à côté des manifestations symboliques les plus évidentes d'accaparement du sol, telles les prises de possession¹², furent en effet mis de l'avant d'autres dispositifs, agissant fortement sur le plan des représentations, qui visaient à agrandir le nombre des *peuples*, clé de la puissance respective des souverains de la terre et du ciel.

Lorsqu'on braque sur ces dispositifs l'éclairage croisé de plusieurs historiographies – entre autres celle des *Imperium Studies*¹³, celle de l'ethno-histoire et des missions¹⁴, celle du genre (ou relations de pouvoir entre les

9. « Pais : se dit des diverses regions, provinces & contrées de l'Univers. [...] vient de *pagus*, qui signifie province, comme paysan vient de *pagansis*. [...] » A. Furetière, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 10.

10. J'emprunte ces termes à Alain Beaulieu décrivant les projets de la *Chaire du Canada sur la question territoriale autochtone*, www.histoire.uqam.ca/professeurs/index.php?id=35.

11. Les modalités de cet accroissement et de cette réunion font l'objet de Dominique Deslandres, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII^e siècle* (Paris, Fayard, 2003).

12. État de la question, D. Deslandres, « *Loing...* », *loc. cit.*, 93-117 et 95 n.7.

13. Barbara Fuchs, « *Imperium studies: Theorizing early modern expansion* », dans Patricia C. Ingham et Michelle R. Warren, dir., *Postcolonial Moves: Medieval through modern* (New York, Palgrave Macmillan, 2003), 74. Voir également l'état de la question par Catherine Desbarats, « *Empire and State Formation* », dans Trevor Burnard, dir., *Oxford Bibliographies in Atlantic History*, www.oxfordbibliographies.com/view/document/obo-9780199730414/obo-9780199730414-0020.xml?rskey=n8viTr&result=25&q=.

14. Entre autres : A. Bailey, *Conflict...*, *op. cit.* ; C. Jaenen, *Friend...*, *op. cit.* ; B. Trigger, *The Children et Natives...*, *op. cit.* ; William J. Eccles, *The Canadian Frontier, 1534-1760* (Albuquerque, New Mexico University Press, 1983 [1966]), xiii ; James Axtell, *The Invasion Within. The Contest of Cultures in Colonial North America* (New York-Oxford, Oxford University Press, 1985) ; Olive P. Dickason, *The Myth of the Savage: and the Beginnings of French Colonialism in the Americas* (Edmonton, University of Alberta Press, 1984) ; Denys Delâge, *Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664* (Montréal, Boréal Express, 1985) ; R. White, *Le Middle Ground...*, *op. cit.* ; D. Richter, *Ordeal...*, *op. cit.* ; Germaine Warkentin et Carolyn Podruchny, dir., *Decentring the Renaissance: Canada and Europe in multidisciplinary perspective, 1500-1700* (Toronto-Buffalo, Toronto University Press, 2001) ; G. Havard, *Great Peace...*, *op. cit.* ; et *Empire...*, *op. cit.* Voir également les thèses suivantes : Alain Beaulieu, *Ne faire qu'un seul peuple ? Iroquois et Français*

sexes¹⁵) – on peut décortiquer cette fiction du métissage venue au secours de l'expansion territoriale française ; on peut en suivre l'évolution sur une assez longue durée, du XVI^e au XVIII^e siècle, en confrontant les régimes conceptuels, juridiques, sociaux, religieux et politiques régulant les économies matrimoniales et sexuelles du royaume français et de ses « dépendances ». Dotée d'une telle méthodologie, cette recherche, qui explore ainsi de multiples et complexes avenues, est présentement en cours ; elle génère tout autant d'hypothèses que de résultats provisoires qui appellent à débats. Aussi, pour alimenter un tel dialogue toujours riche d'instructions, je me contenterai ici de mettre au jour et de scruter certains mécanismes relevant de la religion, du genre, de la politique internationale et mis en branle à l'époque moderne pour intégrer les Amérindiens à la communauté des Français.

GENRE, RELIGION ET POLITIQUE INTERNATIONALE I : « VÉNUS EST ICI LA DÉSÉE DE L'HOSPITALITÉ »

Des Brésiliennes topinambas au début du XVII^e siècle¹⁶ aux Tahitiennes décrites par Bougainville à la fin du XVIII^e siècle¹⁷, les « filles » offertes aux

à l'« âge héroïque » de la Nouvelle-France, 1600-1660, thèse de doctorat (histoire). Université Laval, 1993 ; William Newbigging, *The History of the French-Ottawa Alliance 1613-1763*, thèse de doctorat (histoire), University of Toronto, 1995 ; Alice Nash, *The Abiding Frontier: Family, Gender and Religion in Wabanaki History, 1600-1763*, thèse de doctorat (histoire), Columbia University, 1997 ; Saliha Belmessous, *D'un préjugé culturel à un préjugé racial. La politique indigène de la France au Canada*, thèse de doctorat (histoire), École des hautes études en sciences sociales, 1999 ; Guillaume Aubert, « *Français, nègres et sauvages* » : *Constructing race in colonial Louisiana*, thèse de doctorat (philosophie), Tulane University, 2002. M. Witgen, *Infinity...*, *op. cit.* ; H. Bohaker, *Nindoodemag...*, *op. cit.* ; P. Cook, *Vivre...*, *op. cit.*

15. L'histoire du genre repère la construction sociale des relations de pouvoir entre les sexes. Historiographie pléthorique depuis l'article classique de Joan Scott, « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, 91, 5 (décembre 1986) : 1053-1075 à la récente remise en cause du concept par son autrice, « Fantômes du millénaire : le futur du « genre » au XXI^e siècle », *Clio*, 32 (2010), <http://clio.revues.org/index9840.html>. Ma perspective s'inscrit dans celles de Marilyn J. Boxer et Jean H. Quataert, dir., *Connecting Spheres. European women in Globalizing World, 1500 to the Present*, (New York, Oxford University Press, 2000 [1987]) ; Frederick Cooper et Ann L. Stoler, dir., *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World* (Berkeley, University of California Press, 1997) ; Ann L. Stoler, « Rethinking Colonial Categories: European Communities and the Boundaries of Rule », *Comparative Studies in Society and History*, 31, 1 (janvier 1989) : 134-161 et « Tense and Tender Ties: The Politics of Comparison in North American History and (Post) Colonial Studies », *The Journal of American History*, 88, 3 (décembre 2001) : 829-886 ; Lauren Benton, « Law and Colonial Cultures: Legal Regimes in World History, 1400-1900 », *The American Journal of Sociology*, 108, 5 (mars 2003) : 1157-1158 ; Philippa Levine, dir., *Gender and Empire* (Oxford, Oxford University Press, 2009 [2004]) ; AnnStoler, dir., *Haunted by Empire: Geographies of Intimacy in North American History* (Durham, NC: Duke University Press, 2006).

16. « Il leur falloit faire present d'un mattelas de cotton pour chascun (car le cotton croit en ce Pays) avec chascun une des plus belles filles, qui est un des plus grands présens qu'ils ayent accoustumé de faire », *Discours et congratulations à la France sur l'arrivée des Pères capucins [...] en la terre du Brésil ...* (Paris, Langlois, 1613), 28.

17. Louis Antoine de Bougainville, *Voyage autour du monde [...] en 1766, 1767, 1768 & 1769* (Paris, Saillant et Nyon, 1771), 197-199.

Français par les *Sauvages* constituent un des *topoi* de la littérature des « découvertes ». Or par la teneur même des fantasmes qu'il alimente, son relent égrillard, sa récurrence dans les textes, ce *topos* nous alerte et nous renseigne sur le rôle central des femmes – toujours anonymes et sans voix – et du genre dans les stratégies d'alliance désirée des deux côtés de la rencontre entre Français et Autochtones. Si les seconds semblent toujours bien naïfs dans la transaction que les premiers refusent – mais pas tout le temps – au nom de la morale chrétienne ou de la bienséance, il est clair que les Français ont toujours utilisé l'union entre une femme et un homme afin d'accroître ou de maintenir leurs patrimoines, d'élargir leurs réseaux d'alliance et de solidarité, de régler les contentieux entre familles ou clans et, par voie de conséquence, d'assurer les assises du pouvoir monarchique¹⁸. Un tel pli les guiderait-il non seulement dans la rencontre qu'ils font des *Autres* au début de l'Âge moderne mais aussi dans l'intégration qu'ils sont alors prêts à leur assurer dans leur société ? Il semblerait que oui, comme l'illustre la série de tableaux qui suit.

Essomericq le Brésilien et son lignage français

En 1504, avant de quitter le Brésil qu'il avait découvert par hasard et où il venait de passer un an, le capitaine Binot Paulmier de Gonneville voulut y laisser la marque ou « merche » que des Chrétiens y avaient abordé, il fit ériger une croix d'une hauteur de trente pieds au cours d'une cérémonie qui réunissait à la fois les Tupi des environs et l'équipage de son bateau l'*Espoir*. La cérémonie était en tout point identique à celle que Jacques Cartier, quelque trente ans plus tard, fera à Gaspé, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

Comme le « découvreur du Canada » le fera en son temps, Gonneville profita de l'occasion pour kidnapper des Autochtones : « c'est coutume,

18. Au sujet des acquisitions de terres par les dots des épouses royales ou princesses, voir Pierre Dupuy, *Traitez touchant les droits du Roy tres-chrestien sur plusieurs estats et seigneuries possédées par divers princes voisins [...]* (Paris, Courbé, 1655), 14, 107-108, 114, 126, 141, 144, 149, 163, 176, 185-187, 346, 391, 417, 460, 492, 498, 587, 691, 705, 718, 729, 743, 745, 749, 814, 818, 825, 835, 866, 881, 895, 912; André Burguière, « L'État monarchique et la famille (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Annales HSS*, 56, 2 (2001) : 313-335; Sarah Hanley, « Engendering the State : Family Formation and State-Building in Early Modern France », *French Historical Studies*, 16 (1989) : 4-27; Aurélie DuCrest, *Modèle familial et pouvoir monarchique XVI^e-XVIII^e siècles* (Aix-en-Provence, Presses Universitaires Aix-Marseille, 2002); Leslie Tuttle, *Conceiving the Old Regime. Pronatalism and the Politics of Reproduction in Early Modern France*, (Oxford, Oxford University Press, 2010), 79-104. Sur le mariage et les alliances, voir Marcel Bernos, « La jeune fille en France à l'époque classique », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 4 (1996), 3; François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime* (Paris, Colin, 1975), 16 et sv; Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident* (Paris, Cerf, 1987); Jean-Claude Bologne, *Histoire du mariage en Occident* (Paris Hachette, 1995); Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles, dir., *Histoire du mariage* (Paris, Laffont, 2009); Claire Carlin, *Le mariage sous l'Ancien Régime*, <http://mariage.uvic.ca>.

explique-t-il, à ceux qui parviennent à nouvelles terres des Indes, d'en amener à Chrestieneté aucuns Indiens¹⁹ ». C'est ainsi qu'Essomericq, fils du « Seigneur Arosca », se retrouva en France, baptisé du nom de Binot, adopté par Gonneville qui l'établit et le maria à une de ses parentes, Marie Moulin Paulmier. Essomericq fit souche et mourut très âgé en 1583²⁰. Plus d'un siècle et demi plus tard, un de ses descendants, Jean-Pierre Paulmier de Courtonne, devint un ardent promoteur de l'évangélisation de ceux qu'il considérait comme ses ancêtres et publie, en 1663, *Mémoires touchant l'établissement d'une mission Chrétienne dans le troisième Monde, ou la Terre Australe, par un ecclésiastique originaire de cette même terre*²¹. Il convainc Vincent de Paul et même la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, d'adhérer à ses idées missionnaires.

Ce qui est frappant dans cette histoire, c'est d'une part, l'aisance avec laquelle le converti brésilien a pu s'intégrer à la société française en entrant dans la famille Gonneville, et donc son réseau de clientèle, et, d'autre part, l'évidente fierté qui animait son descendant qui se réclamait de ses origines métisses pour justifier son projet d'évangélisation des terres australes. C'est à cause de ses origines « australiennes », écrivait-il, qu'il lui fallait « rendre cet office aux naturels de la Terre Australe, auxquels je le dois, & par naissance, & par profession. Le sang m'y convie.²² » Ainsi l'affaire Essomericq est intéressante à plusieurs titres dont le moindre est bien cette intégration « réussie » d'un homme amérindien marié à une Française qui a pu se créer un lignage légitime.

19. Binot-Paulmier de Gonneville, *Campagne du navire l'ESPOIR de Honfleur, 1503-1505. Relation authentique du voyage du Capitaine de Gonneville ès nouvelles Terres des Indes [...]*, dans Marie Armand d'AVEZAC, éd. (Paris Challamel, 1869), 101-102.

20. B.-P. De Gonneville, *Campagne...*, op. cit., 103-104 ; Gabriel Gravier, « Examen critique de l'histoire du Brésil français au seizième siècle [de Paul Gaffarel] », *Extrait du bulletin de la société de géographie* (novembre 1878) : 14 ; Leyla Perrone-Moisés, *Le voyage de Gonneville (1503-1505) et la découverte de la Normandie par les Indiens du Brésil* (Paris, Chandeigne, 2007), 33, 91, 105 et sv.

21. (Paris, Cramoisy, 1663). Voir aussi « Première découverte du Monde Austral, par Binot Paulmier Gonneville, en 1504 », *Suite de l'Histoire générale des voyages [...]*, vol. 17 (Amsterdam, Arkstée & Merkur, 1746-1801), 448-454 ; Étienne de Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar* (Troyes, Oudot et Paris, Clouzier, 1661), 463-464 ; Charles André Julien, *Les voyages de découvertes et les premiers établissements* (Saint-Pierre de Salerne, Montfort, 1979), 17-21 ; Charles Breard, *Notes sur la famille du capitaine Gonneville, navigateur normand au XVI^e siècle*, *Bulletins de la Société de l'histoire de Normandie*, 4 (1888), 4.

22. Jean Paulmier, *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde*, dans Margaret Sankey, dir. (Paris, Champion, 2006), 139, 142. L. Perrone-Moisés, *Voyage...*, op. cit., 109 sv. ; Laurent Vidal, « La présence française dans le Brésil Colonial au XVI^e siècle », *Cahiers des Amériques Latines*, 34, 2 (2000), 20.

Pedro Gonsalves ou la Belle et la Bête

Une autre affaire, apparemment sans rapport, est celle de l'homme hirsute de Teneriffe. Elle nous fait plonger dans les sources historiques du conte de la *Belle et la Bête*. Pedro Gonsalves, né en 1537 dans les îles Canaries, fut donné à Henri II de France en 1547 et élevé en courtisan. Il devint un fin lettré et ambassadeur de France à la cour de Parme. Celui qu'on surnomma Barbet, parce qu'il était entièrement couvert de poils, se maria à une Française dont l'histoire a oublié le nom – mais pas le prénom, Catherine.

Ce qu'on sait, c'est que leur union dura longtemps (au moins 25 ans) et qu'ils eurent plusieurs enfants et petits-enfants dont certains étaient atteints de la même maladie héréditaire d'hypertrichose que celle de Pedro, comme en témoigne le troublant tableau de leur fille Antonietta, peinte par la célèbre peintre italienne Lavinia Fontana²³. Vers 1583, la famille Gonsalves suivit Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, de Namur à Parme ; elle fut ensuite reçue dans toutes les cours d'Europe, ses membres s'y gagnant des positions hiérarchiques importantes²⁴. Il est clair que l'apparente monstruosité de plusieurs de ses membres ne les a pas empêchés de s'intégrer à la société de leur temps, de se marier et de s'assurer une descendance.

Topinambas et mariés à quelques dévotes

En 1613, six *Topinambas* (Tupi-Guarani), ramenés du Brésil par les Capucins²⁵, furent présentés comme les envoyés des « Principaux Maragnans [...] pour offrir, au nom de toute leur nation, un service obeissant au Roy, & le prier de les recevoir & traicter comme ses subjects ». Ces Brésiliens, désirant fort « satisfaire à leur légation », furent donc menés au souverain par le Sieur de Razilly et les frères mineurs²⁶. *L'Histoire de la mission des*

23. Musée des Beaux arts du château de Blois, Lavinia Fontana, Portrait de Tonetta, fille de Gonsalvo, v.1583.

24. Ulyssis Aldrovandi, *Monstrorum historia [...]* (Bologne, Tebaldin, 1642), 16-17; National Gallery of Art of Washington, DC, 20.5.1, Joris Hoefnagel, *Ignis : Animalia rationalia et insecta*, 1987, don de Mrs. Lessing J. Rosenwald.; Jan Bondeson, *The Two-headed Boy and Other Medical Marvels* (Ithaca, Cornell University Press, 2000), 6-13; Roberto Zapperi, *Der wilde Mann von Teneriffa : die wundersame Geschichte des Pedro Gonzalez und seiner Kinder* (Munich, Beck, 2004); Kathryn A. Hoffman, « Of Monkey Girls and a Hog-Faced Gentlewoman : Marvels in Fairy Tales, Fairgrounds and Cabinets of Curiosities », *Marvels & Tales : Journal of Fairy Tales Studies*, 19,1 (2005) : 67-85; Merry Wiesner-Hanks, *The marvelous Hairy Girls*, (New Haven, Yale University Press, 2009).

25. François de Malherbes, « Lettre du 15 avril 1613 », *Lettres de Malherbes* (Paris, J. J. Blaise, 1822), 258-259; Claude d'Abbeville, *Histoire de la mission des pères capucins en l'isle de Marignan [...]* (Paris, Huby, 1614), 348, 356, 359, 362, 364, 365.

26. *Mercurius français*, (1613), 172-173, 174-175.

Pères Capucins en l'Isle de Maragnan et terres circonvoisines, texte du capucin Claude d'Abbeville, nous renseigne sur ces Brésiliens : trois d'entre eux, baptisés à l'agonie, moururent à Paris, tandis que les trois survivants furent baptisés en grande pompe devant la reine²⁷.

Selon François de Malherbes : « Les Topinamboux seront demain [24 juin 1614] baptisés ; [...]. Il y a déjà des femmes prêtes pour eux. Je crois que l'on n'attend que leur baptême pour accomplir ces mariages, et allier la France avec l'île de Maragnan. » Et le poète de préciser quelques jours plus tard : « Les Capucins pour faire la courtoisie entière à ces pauvres gens, sont après à faire résoudre quelques dévotes à les épouser, à quoi je crois qu'ils ont déjà bien commencé²⁸. »

Qu'ont en commun Essomericq Gonville, Pedro Gonsalves, Louis-Marie Itapoucou, Louis-Henry Ouaroyio et Louis de St-Jean Iapouay ? Ils sont tous amenés en terre française, y sont baptisés et y épousent des Françaises. Si l'identité de ces dernières reste inconnue – aussi floue d'ailleurs que celle des filles offertes en présent au nom de l'hospitalité *sauvage* – il demeurerait entendu, à cette époque, que ces femmes étaient appelées à porter les enfants de ces étrangers pour le moins spéciaux, pas assez spéciaux cependant pour être exclus de la société française. La prétendue supériorité de la femme blanche, qui aura une belle destinée aux XIX^e et XX^e siècles, ne semble ici ni se penser ni se dire. La question de « mêler les sangs » ne semble pas se poser non plus. Il est vrai que, comme l'a montré Guillaume Aubert, la question du sang relève à cette époque de la noblesse et la « race » a encore le sens de « lignée », ce qui n'a pas grand-chose à voir avec les « statuts de sang » imposés en Espagne ou le racisme au sens où on l'entend aujourd'hui. Notons que c'est la période où le « mythe du sang » pousse la monarchie à resserrer les lois sur le mariage afin de régler les problèmes soulevés par la bâtardise dans la transmission patrimoniale. Les inégalités se pensent moins en fonction de la couleur de la peau qu'en fonction du statut (libre plutôt qu'esclave, chrétien plutôt que non-chrétien, noble plutôt que roturier)²⁹.

27. C. D'Abbeville, *Histoire...*, *op. cit.*, 362, 364 et 365. Voir la gravure suivante : Bibliothèque nationale de France (BnF), Cabinet des Estampes, *Le Baptême de Trois Sauvages ou Touopinabous*, qui furent baptisés en l'Église des Capucins par monsieurs l'Évesque de Paris, & nommé par le Roy Louys treisiesme, le jour Saint Jean Baptiste, 1613, Paris.

28. F. De Malherbes, *Lettres...*, *op. cit.*, 273, 275 ; C. D'Abbeville, *Histoire...*, *op. cit.*, 348-381.

29. Guillaume Aubert, « "The Blood of France" : Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *William and Mary Quarterly, 3rd series*, 61, 3 (juillet 2004) : 439-478 ; Paul Mengal, « Éloge de la bâtardise », *Mots*, 33 (décembre 1992) : 35-41 ; André Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime 1560-1720* (Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1973) ; Matthew Gerber, *Bastards : Politics, Family and the Law in Early Modern France* (Oxford, Oxford University

Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, les cas connus d'assimilation en France de kidnappés suivent le même schéma qui allie baptême et intégration à la société française – la mort empêche souvent de savoir si ces *invité(e)s* auraient pu se marier à des Français(es), cependant une fois baptisé(e)s, rien, en droit et en coutume, ne les empêchait de convoler avec un(e) baptisé(e) français(e). Il faudrait certes documenter plus largement le phénomène (en écumant par exemple les archives de l'amirauté, les archives nationales de France, les archives départementales du Morbihan, du Loir et Cher, de Charente-Maritime et de la Loire atlantique, les archives municipales de Nantes, de la Gironde, La Rochelle, Marseille) pour traquer la présence et l'intégration de *Sauvages* et de *Sauvagesse*s en France. Pour l'instant, énumérons les plus connus : sept Amérindiens amenés du Cap Breton par Thomas Aubert en 1508 (soit des Béothuks soit des Micmacs) dont les costumes, armements et canots causent tout un émoi à Rouen où ils sont baptisés en grande pompe³⁰ ; « Catherine du Brésil » ramenée par Jacques Cartier et baptisée à Saint-Malo en 1528³¹. Pensons aussi au sort des cinquante Tupinambas qui participèrent à la fête donnée au roi par la ville de Rouen en 1550³² ou à la duchesse d'Aiguillon qui voulait marier une des deux jeunes Innues baptisées fastueusement le 5 janvier 1637, au couvent des Carmélites de Paris³³.

Press, 2012), « Illegitimacy, Natural Law, and Legal Culture on the Eve of the French Revolution » *Proceedings of the Western Society for French History*, 33 (2005) : 240-257, « Family, the State, and Law in Early Modern and Revolutionary France », *History Compass*, 7, 2 (mars 2009) : 474-499 et *Politics, Family and the Law in Early Modern France* (Oxford, Oxford University Press, 2012). En 1550, Henri II procède à une naturalisation collective de 26 familles de marchands juifs portugais convertis au catholicisme. Voir Peter Sahllins, *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and after* (Cornell University Press, 2004), 51-52. Là-dessus, Abbé Glaire et Le Vte Walsh, dir., *Encyclopédie catholique [...]* (Paris, Parent Desbarres, 1847), 380 ; Juana Ugarte, « Les Ordonnances royales sur les Juifs en Espagne et en France », *Mots. Les langages du politique*, 79 (2005) : 35-46.

30. Henricus Stephanus, *Eusebii Cesariensis episcopi Chronicon [...]* (1512), dans David B. Quinn, éd., *New American World. A Documentary History of North America to 1612*, I, (London-Basingstoke, Macmillan 1979), 157 ; Jack D. Forbes, *The American Discovery of Europe* (Champaign, University of Illinois Press, 2007), 75-76.

31. Frédéric Joüon des Longrais, *Jacques Cartier. Documents nouveaux* (Paris, Picard, 1888), 15-16 ; Olga Obry, *Catherine du Brésil, filleule de Saint-Malo* (Paris, Nouvelles Éditions latines, 1953).

32. Ferdinand Jean Denis, *Une fête brésilienne, célébrée à Rouen en 1550* (Paris, Techner, 1850) ; Michael Wintroub, « Civilizing the Savage and Making a King: The Royal Entry Festival of Henri II (Rouen, 1550) », *The Sixteenth Century Journal*, 29, 2 (été 1998) : 465-494, « L'ordre du rituel et l'ordre des choses : l'entrée royale d'Henri II à Rouen (1550) » *Annales HSS*, 56, 2 (mars-avril 2001) : 479-505 et *A Savage Mirror: Power, Identity, and Knowledge in Early Modern France* (Stanford, Stanford University Press, 2006) ; Elizabeth C. Tingle, « The conversion of infidels and heretics : baptism and confessional allegiance in Nantes during the early wars of religion (1550–1570) », *French History*, 22, 3 (2008) : 255-274.

33. RJ XI : 52, 92-100 (Le Jeune).

Dans cette perspective d'«ouverture», prennent sens les adoptions que font les Français: celle par Champlain de trois Innues – dont l'une dénommée Espérance exprime le souhait «d'aller vivre & mourir en France, & y apprendre à servir Dieu»³⁴ – comme celle par le sieur Olivier qui «fait eslever à la françoise»³⁵ sa pupille. Paul Le Jeune signale qu'en 1636 sont partis en France: «cinq Sauvages de ce païs-cy, une jeune femme Hiroquoise, un petit garçon, & trois petites filles Montagnaises». L'idée étant qu'en les baptisant et en les mariant, ces personnes pourraient être «une puissante chaisne» pour servir à l'évangélisation de leurs compatriotes³⁶. Que dire des séjours de Pierre-Antoine Pastadechouan et de Louis Amantacha, dans les années 1620-1630, où des Pygmalions voulaient les transformer en Français? Que dire du mandat des Ursulines de Québec de préparer de jeunes Amérindiennes au mariage avec les colons français³⁷?

Pour ce qui est des étrangers non américains en France, Jules Mathorez montre par exemple comment Morisques et Turcs s'implantèrent dans le pays: hommes et femmes devaient «s'habituer en son royaume et païs de son obéissance» en se faisant baptiser (sous peine d'expulsion) et dès lors, possibilité leur était faite de se marier et ainsi de se fondre à la société³⁸. Quelques Malgaches aussi se trouvaient à Paris en 1658, tel ce «monstre» décrit par Philippe de Villiers: «C'est un vray visage chevremougne, qui n'est pourtant pas si laid, ni si affreux, qu'il ne se soit treuvé des femmes à Nantes, qui l'ont demandé en mariage à M. de la Milleraye auquel il est venu de Madagascar»³⁹ ou encore le prince Machicore, élevé en France depuis 1655, décrit en 1675 comme un officier de l'armée de Louis XIV, admis dans la meilleure société⁴⁰. Tandis que sont recensés plusieurs mariages d'hommes noirs et de Blanches⁴¹, Shelby T. McCloy repère, au fil du XVIII^e siècle, de nombreux cas d'hommes et de femmes «libres de couleur», mariés à des

34. Henry P. Biggar, éd., *The works of Samuel de Champlain*, (Toronto, The Champlain Society, 1922-1936) V, 250, VI, 105-123.

35. RJ XI: 92 (Le Jeune).

36. RJ XI: 94 et 52 (Le Jeune).

37. D. Deslandres, *Croire...*, op. cit., 268-276, 356-389; Emma Anderson, *The Betrayal of Faith. The Tragic Journey of a Colonial Native Convert* (Cambridge, Harvard University Press, 2007)

38. Jules Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime* (Paris, Champion, 1919) 164-168, 173, 178 et sv.

39. Cité par Anne Lombard-Jourdan, «Des Malgaches à Paris sous Louis XIV: exotisme et mentalités en France au XVII^e siècle», *Archipel*, 9 (1975): 80, 83-84.

40. Lazare de La Salle de L'Hermine, *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681* (Mulhouse, Ve Bader, 1886), 131-132; J. Mathorez, *Étrangers...*, op. cit.; Peter Sahllins, «Fictions of a Catholic France: The Naturalization of Foreigners, 1685-1787», *Representations*, 47 (été 1994): 90-91.

41. Pierre Boulle, «Les "non-blancs" de l'océan indien en France à la fin de l'Ancien Régime», dans Claude Wanquet et Benoît Julien, dir., *Révolution française et océan indien* (Paris, L'Harmattan,

Français et à des Françaises de leur niveau social (domestiques, artisans, aubergistes); des mariages qui ne suscitaient pas l'hostilité locale et qui se faisaient malgré les prescriptions contraires, par exemple celles du décret de 1738 jamais bien appliqué ou les imprécations, dans les années 1770, d'un Poncet de la Grave, procureur à l'amirauté⁴².

En fait, le laconisme des descriptions de cette époque renvoie à une mentalité particulière : il semble bien qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, plus particulièrement dans un créneau qui se déploie des années 1500 aux années 1670-1680⁴³, les *Autres* pouvaient facilement s'assimiler à la société des Français. Pour ce faire, les voies privilégiées étaient le baptême (la condition *sine qua non* de la réception de leurs lettres de naturalisation⁴⁴) et le mariage. Ainsi ces hommes et ces femmes entraient, par le baptême, dans la communauté des chrétiens et pénétraient, par le mariage – en souscrivant, par le fait même, aux rapports sociaux de sexes particuliers aux Français de cette époque – dans une famille et sa clientèle sans lesquelles l'individu n'était rien.

Une telle ouverture au métissage était donc soutenue par deux sacrements alors jugés essentiels à la solidarité du corps social et, pour cela, fermement réaffirmés à la fois par la réforme catholique et par l'État français d'Ancien Régime. Voire, cette attention à l'intégration des *Autres* dans la société française s'inscrivait tout à fait dans les politiques natalistes de la Couronne des années 1500-1670, visant l'accroissement démographique de ses territoires⁴⁵. C'est ainsi que peut s'expliquer à l'intérieur du pays, dans ses marges et frontières comme dans ses colonies, la stratégie qui, en identifiant devenir catholique et devenir Français, visait non seulement à consolider les alliances entre peuples (ces derniers, pensés typi-

1996), 19-20; Marcel Koufinkana, *Les esclaves noirs en France sous l'ancien régime, XVI^e-XVIII^e siècles*, (Paris, L'Harmattan, 2008), 66-70.

42. Shelby T. McCloy, *The Negro in France* (Lexington, Lexington University Press, 1961), 41-53.

43. Philippe Bonolas, « La question des étrangers à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 36 (avril-juin 1989) : 304-317; Françoise Bayard, « Naturalization in Lyon during the Ancien Regime », *French History* 4, 3 (1990) : 277-316; L. Tuttle, *Conceiving... op. cit.*, 26-33; Junko T. Takeda, « Levantines and Marseille: The Politics of Naturalization and Neutralization in Early Modern France, 1660-1720 », *Seventeenth-Century French Studies*, 30, 2 (décembre 2008) : 170-181. Il semble que les mariages mixtes de ce type et dans le même but assimilationniste furent plus courants aux XIX^e-XX^e siècles, en tous les cas, ils sont mieux repérés. Pour les États-Unis et l'Australie, voir Cathleen D. Cahill « "You Think It Strange That I Can Love an Indian". Native Men, White Women, and Marriage in the Indian Service », *Frontiers: A Journal of Women Studies*, 29, 2-3 (2008) : 106-145.

44. Marguerite Vanel, *Histoire de la nationalité française d'origine; Évolution historique de la notion de Français d'origine du XVI^e siècle au Code civil* (Paris, Ancienne imprimerie de la Cour d'appel, 1945); Peter Sahlins, Sylvie Rab et Cécile Alduy, « La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime », *Annales. HSS.* 55^e année, 5 (2000) : 1081-1108.

45. L. Tuttle, *Conceiving... op. cit.*, 26-33.

quement dans le cadre monarchique et considérés comme des ensembles de familles nécessairement patriarcales⁴⁶) mais aussi à favoriser la croissance démographique du royaume de France et donc, l'expansion de sa souveraineté. C'est ce que j'ai appelé « la quête de peuples innombrables », suivant en cela les termes et le style enthousiastes des commentateurs pro-natalistes d'Ancien Régime ; une quête qui constitue l'objet de la deuxième partie de cet article.

GENRE, RELIGION ET POLITIQUE INTERNATIONALE 2. LA QUÊTE DE PEUPLES INNOMBRABLES

Il relève du mythe, inventé au XIX^e siècle, de croire que la notion de *terra nullius* a servi aux Français des XVI^e-XVIII^e siècles à légitimer leur conquête du sol américain⁴⁷ : en fait, comme le remarque Brian Slattery, les documents ne montrent guère que la France considérait juridiquement l'Amérique comme un territoire inhabité ; elle paraissait, au contraire, bien préparée à reconnaître que de larges espaces étaient contrôlés par les peuples amérindiens⁴⁸.

Ces peuples, les Français les découvraient innombrables, au grand plaisir du roi et de ses officiers. Un plaisir compréhensible, car les *peuples* fondaient alors la puissance de la France, qui, avec ses vingt millions d'ha-

46. Jean Bodin, *Les six Livres de la République* [1576], livre IV (Paris, Le Juge, 1577), 589 ; Roland Mousnier, « Les concepts d'ordres, d'états, de fidélité et de monarchie absolue en France de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle », *Revue historique* (avril-juin 1972) : 289-312 ; A. DuCrest, *Modèle...*, *op. cit.*, 147 et sv. ; Julie Hardwick, *The Practice of Patriarchy: Gender and the Politics of Household Authority in Early Modern France* (Philadelphia, Pennsylvania State University Press, 1998) ; S. Hanley, « Engendering... », *loc. cit.*, 9-10, 15.

47. Michel Morin, *L'usurpation de la souveraineté autochtone* (Montréal, Boréal, 1997), 44-60, 172-178 et « Des nations libres sans territoire ? Les Autochtones et la colonisation de l'Amérique française du XVI^e au XVIII^e siècle », *Journal of the History of International Law* 12 (2010) : 18 n.26 ; Patrick Wolfe, « Land, Labor, and Difference: Elementary Structures of Race », *The American Historical Review*, 106, 3 (juin 2001) : 869 ; Robert A. Williams Jr, *The American Indian in Western Legal Thought: The Discourses of Conquest* (New York, Oxford University Press, 1990), 233-86 ; Anthony Pagden, « Fellow Citizens and Imperial Subjects: Conquest and Sovereignty in Europe's Overseas Empires », *History and Theory*, 44, 4, (décembre 2005) : 30-31, *Lords of All the World: Ideologies of Empire in Britain, France, and Spain, 1400-1800* (New Haven, Yale University Press, 1995), « The Struggle for Legitimacy and the Image of Empire in the Atlantic to c.1700 », dans Nicholas Canny, dir., *The Origins of Empire, I: The Oxford History of the British Empire* (Oxford, Oxford University Press, 1998), 34-54 et « Law, Colonization, and the European Background », dans Michael Grossberg et Christopher Tomlins, dir., *The Cambridge History of Law in America* (New York, Cambridge University Press, 2007) ; Richard Tuck, *The Rights of War and Peace: Political Thought and the International Order from Grotius to Kant* (Oxford, Oxford University Press, 1999), 51-78 ; Lauren Benton, « Colonial Law and Cultural Difference: Jurisdictional Politics and the Formation of the Colonial State », *Comparative Studies in Society and History*, 41, 3 (juillet 1999) : 563-588.

48. Brian Slattery, « French Claims in North America, 1500-59 », *Canadian Historical Review*, 59, 2 (juin 1978) : 141.

bitants, était le pays plus peuplé d'Europe⁴⁹. Depuis la fameuse remarque de Jean Bodin, en 1577, « il ne faut jamais craindre qu'il n'y ait trop de sujets, trop de citoyens, veu qu'il n'y a richesse, ny forces que d'hommes » à celle, non moins fameuse, de Sébastien Le Prestre de Vauban, « la grandeur des rois se mesure par le nombre de sujets » en 1686, tous les auteurs s'accordaient à dire que la population était la première et principale richesse de l'État, voire, comme l'écrivit au tournant du siècle Jacques Bénigne Bossuet, « la multitude du peuple fait la dignité du roy »⁵⁰. De fait, l'historien Pierre Goubert le souligne :

l'abondance des « peuples » assurait au roi de France des ressources matérielles fort substantielles qui faisaient l'envie, nettement formulée des monarques étrangers. Une vingtaine de million de sujets, au moins 12 millions de producteurs, presque autant de contribuables, voilà une source de puissance à laquelle on n'accordera jamais trop d'importance⁵¹.

Alors oui, la France était beaucoup plus intéressée à incorporer cette « infinité de peuples⁵² » qu'elle découvrait en Amérique qu'à conquérir des terres vides, quelques grandes et riches qu'elles fussent. L'expansion de sa souveraineté devait se faire à travers les peuples qui étaient ou deviendraient les siens⁵³. C'est ce qu'on peut lire dans ce qui nous semble des

49. Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français* (Paris, Fayard, 1966) ; Jacques Dupâquier, *La population rurale du bassin parisien à l'époque de Louis XIV* (Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1979), 47 ; Henry Méchoulan, *L'État classique : regard sur la pensée politique de la France dans le second XVII^e siècle* (Paris, Vrin, 1996) ; L. Tuttle, *Conceiving... , op. cit.*, 17-61.

50. J. Bodin, *République... , op. cit.*, V, 799 ; Sébastien Le Prestre de Vauban, *Méthode generale et facile pour faire le dénombrement des Peuples* (Paris, Vve d'A. Chrestien, 1686), 14 ; Jacques-Bénigne Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* (Paris, Cot, 1709), 26 ; Antoine de Montchrétien, *Traicté de l'Oeconomie politique... [1615]*, Théophile Funck-Brentano, éd. (Paris, Plon, Nourrit, 1889), *Du commerce*, Livre I^{er}, 120 ; *De la Navigation*, Livre III^e, 304, 315. Sa position sera critiquée par les physiocrates tels que François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, Christine Théré, Loïc Charles et Jean-Claude Perrot, éd. (Paris, Institut national d'études démographiques, 2005), 1049 et Victor Riqueti Mirabeau, *L'ami des hommes ou Traité de la population* (Paris, Hérodote, 1760), 8, 23-24, 34-35.

51. Pierre Goubert et Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime. I. La Société et l'État* (Paris, Armand Colin, 1984), 35.

52. Lucien Campeau, éd., « Paul Le Jeune au Cardinal de Richelieu, 1^{er} août 1635 », dans *Monumenta Novae Franciae* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987), ci-après MNF, ici MNFIII : 22. Alors que les missionnaires recensent les âmes à convertir, les administrateurs s'intéressent au nombre de sujets et d'alliés potentiels. Voir à ce sujet : Archives nationales d'outre-mer (ANOM), COL C11A 3/ fol.171rv, Mémoire de Talon au roi sur le Canada (2 octobre 1671).

53. Il est tentant mais impossible ici de comparer le cas français avec les cas anglais et ibérique. Cette comparaison est dans mes plans de recherche. Bien sûr, on pense de suite à la célèbre citation « Spanish civilization crushed the Indian ; English civilization scorned and neglected him ; and the French embraced and cherished him » de Francis Parkman, *The Jesuits in North America in the seventeenth century* (Boston, Little, Brown, 1867), 44, citation très discutée et très discutée ! On lira avec profit : Anthony Pagden, *Lords of All the World : Ideologies of Empire in Spain, Britain, and France, c. 1500-c. 1800* (New Haven, CT :

formules toutes faites, des platitudes, émises dans les préambules de tous les édits et commissions concernant les projets coloniaux de cette époque, tel par exemple un Isaac de Razilly qui se fit l'écho de cette notion : il s'agissait selon lui, de faire en sorte « que tous les habitants du globe terrestre rendent hommage à ces trois fleurs de lys⁵⁴ ». Et un peu plus tard, un Richelieu d'abonder dans le même sens à propos des Amérindiens :

étant obligé par le devoir de sa charge, de faire réussir les saintes intentions et desseins des dits Seigneurs Rois, avoit jugé que le seul moyen de disposer ces peuples à la connoissance du vrai Dieu, étoit de peupler les dits pays de naturels François catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces nations à la religion chrétienne, à la vie civile, et même y établissant l'autorité Royale, tirer des dites terres, nouvellement découvertes quelque avantageux commerce pour l'utilité des Sujets du Roi⁵⁵.

Aussi cette attitude se refléta-t-elle dans les cérémonies de prise de possession que j'ai déjà évoquées comme dans les autres façons que la Couronne eut de transformer ces *Autres* en Français, c'est-à-dire en *francs sujets* du roi de France⁵⁶. Ainsi s'expliquent, d'une part, la clause qui faisait de tout Amérindien baptisé un « naturel français » et, d'autre part, l'intention de mêler Français et Amérindiens, une fusion qui devait s'opérer par les mariages mixtes et par la sédentarisation. Autant de voies politiques où genre et religion, comme nous allons le voir, jouèrent un rôle fondamental.

Des fidèles, des sujets, de fidèles sujets : tridentiniser, coloniser, fusionner les peuples

C'est seulement après avoir reconquis son royaume et rétabli l'ordre intérieur qu'Henri IV put donner son aval aux projets d'expansion outre-mer. Or c'était précisément le moment où la France subissait à l'intérieur une intense campagne de christianisation tridentine. Intérêt politique et

Yale University Press), 1995 ; Christopher Tomlins, « The Legal Cartography of Colonization, the Legal Polyphony of Settlement: English Intrusions on the American Mainland in the Seventeenth Century », *Law and Social Inquiry* 26 (2001) : 315-372 ; Tamar Herzog, *Defining Nations: Immigrants and Citizens in Early Modern Spain and Spanish America* (New Haven, CT : Yale University Press), 2003 ; John Weaver, *The Great Land Rush and the Making of the Modern World, 1650-1900* (Montreal, McGill-Queen's University Press, 2003). Ken Mac Millan, *Sovereignty and Possession in the English New World: The Legal Foundations of Empire, 1576-1640* (Cambridge, Cambridge University Press, 2006) ; Ann L. Stoler, « On Degrees of Imperial Sovereignty », *Public Culture* (18, 2006) : 125-146.

54. Léon Deschamps, éd., *Isaac de Razilly, Mémoire (1622)* (Paris, Delagrave, 1887), 15-16.

55. « Acte d'établissement de la Compagnie des Cent Associés [...] (29 avril 1627) » dans Robert S. Milnes, dir., *Édits, ordonnances royales et arrêts du Conseil d'État du Roi, concernant le Canada* (Québec, Desbarats, 1803, vol.1), 1.

56. D. Deslandes, « *Loing...* », *loc. cit.*

intérêt religieux se fondirent alors étroitement, la Couronne et l'Église catholique s'épaulant l'une l'autre, afin de se gagner la loyauté d'un maximum de sujets à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, sur la terre comme au ciel.

Mis en branle par une élite religieuse acquise aux principes du Concile de Trente et soutenu par la Couronne, un double mouvement d'intégration socioreligieuse se produisit, en effet, au tournant des XVI^e et XVII^e siècles : centrifuge, il porta les Français hors de leurs frontières alors même qu'au-dedans, ils subissaient une véritable colonisation intérieure⁵⁷. Cette mobilisation à deux faces ressortissait à un vaste plan de société religieuse française, qui visait à rassembler le plus grand nombre, à réformer et uniformiser ses mœurs : il s'agissait d'enseigner aux *peuples*, à tous les peuples de la terre, un christianisme renouvelé selon les principes du Concile de Trente et donc de modifier les comportements touchant la religion, c'est-à-dire l'assujettissement au dieu du ciel et à son représentant sur la terre, le roi. Or, comme je l'ai montré ailleurs, ces changements ne conditionnaient pas seulement l'histoire des missions qui avaient lieu à l'intérieur de la France, ils allaient aussi fonder l'essence, l'organisation et le devenir des missions en Nouvelle-France et, partant, déterminer très exactement le transfert du christianisme français en Amérique – un christianisme éminemment tridentin⁵⁸. En effet, la pastorale post-tridentine poursuivit partout un formidable « effort pour remodeler les fidèles⁵⁹ » que les contemporains nommaient plus simplement *conversion*.

En France, sous l'influence du Jésuite Pierre Coton, le confesseur d'Henri IV, puis du Capucin Joseph du Tremblay, *l'éminence grise* du cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII, le projet missionnaire de la France fut dirigé vers tous les horizons. Intérieur et extérieur, il visait, tout à la fois, à éduquer les fidèles français, à réunir les protestants à l'Église catholique, à convertir les infidèles et idolâtres « des terres neuves

57. D. Deslandres, *Croire...*, op. cit., 19-104 ; Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne* (Paris, Flammarion, 1978).

58. D. Deslandres, *Croire...*, op. cit., 51-64, « La mission de Nouvelle-France et les modalités d'une migration spirituelle », dans Philippe Joutard et Thomas Wien, dir., *Mémoires de Nouvelle-France, de France en Nouvelle-France* (Rennes-Québec, Presses universitaires de Rennes-Septentrion, 2005), 223-232 et « En tous lieux et endroits de cettuy notre Royaume et país de nostre obéissance : tridentinisation, souveraineté et genre dans la colonisation de la Nouvelle France », dans Rita Librandi, dir., *Lingue e testi delle riforme cattoliche in Europa e nelle Americhe (secc. XVI-XXI)* (Florence, Cesati, 2013), 364-387. Ajoutons ici les liens étroits entre la conquête politico-religieuse des Huguenots de La Rochelle et le programme d'évangélisation des Amérindiens, un « twin process » montré dans John-Francis Boshier, « The Political and Religious Origins of La Rochelle's Primacy in Trade with New France, 1627-1685 », *French History*, 64, 3 (1993) : 292-312.

59. Jean Delumeau, *Un chemin d'histoire. Chrétienté et christianisation* (Paris, Fayard, 1981), 119.

et de la Nouvelle France qu'on appelle Canada », à reconquérir Jérusalem et du coup ruiner l'empire turc⁶⁰. Aussi les moyens employés furent-ils multiples : éducation, missions, catéchèse, prédication et controverse, diffusion de dévotions tridentines, principalement eucharistiques et mariales, extirpation des abus en particulier en ce qui concernait les sacrements, insistance sur la pratique extérieure (reflet de l'état intérieur et confirmé par l'exercice de la pénitence), tout devait servir à cette fin⁶¹.

Les ordres religieux, réformés ou nouveaux, masculins et féminins, qui étaient les fers de lance de cette action à l'intérieur de la France, se trouvèrent tout naturellement aux premières lignes de sa conquête spirituelle du reste du monde. Ils en avaient les ressources, le personnel, la motivation, les lobbys, et... les projets utopiques. Rien d'étonnant à ce que la Couronne française cherchât à se les allier, d'autant que, jusque dans les années 1660, elle n'eut guère les moyens de sa politique coloniale. Plus particulièrement, en Nouvelle-France, la Compagnie des Cent-Associés, se trouvant bientôt à court de capital, ne put remplir le principal objectif, pour lequel le cardinal de Richelieu l'avait créée en 1627, qui était de mener les Amérindiens « à la connoissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique⁶² » afin de créer une société franco-américaine. Aussi était-ce l'Église – et principalement la Société de Jésus – qui, pendant près de trente ans, servit d'agent de christianisation et de colonisation. En fait, depuis 1632, date de la rétrocession de la colonie à la France par les Anglais, jusqu'à la fin des années 1650, les jésuites exercèrent un quasi monopole spirituel, social, voire économique et politique sur la colonie de la vallée du Saint-Laurent. Ils furent tout simplement indispensables à sa survie et à sa croissance démographique : non seulement se firent-ils ardents prosélytes auprès des Autochtones qu'ils aidèrent à garder dans l'alliance militaro-commerciale, mais encore ils veillèrent sur la religion des colons qu'ils contribuèrent à établir en finançant leur installation⁶³.

60. Pierre du Jarric, *Histoire des choses les plus mémorables* (Bordeau, Millanges, 1608 [4]).

61. D. Deslandres, *Croire...*, *op. cit.*

62. Préambule, *Mercurius François*, 14 (1628), partie II (Paris, Richer, 1611-1648), 233. Cet objectif n'était évidemment pas le seul, seulement le plus « propre » à légitimer l'entreprise. À ce sujet, voir Gervais Carpin, *Le réseau du Canada : Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)* (Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001).

63. Par exemple, RJ VIII : 14 (Le Jeune, 1635) et RJ IX : 190 (Le Jeune, 1636) ; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, III : La Seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. T.2. La Société* (Montréal, Fides, 1983), 343 ; Cornelius Jaenen, *The Role of the Church in New France* (Toronto-Montréal, McGraw-Hill Ryerson, 1976) ; William J. Eccles, *France in America* (New York, Markham, Fitzhenry & Whiteside 1990 [1972]) et *Essays on New France* (Toronto, Oxford University Press, 1987), 27.

À partir des années 1660 et jusque dans les années 1680, la Couronne relança le projet de fusion des peuples, un programme populationniste⁶⁴ qui s'insérait dans celui plus vaste de Louis XIV de mise en ordre du royaume et de ses « dépendances ». Il était à nouveau question en Amérique de ne faire qu'un seul peuple et un même sang avec les Français et les Amérindiens⁶⁵. Puis, les constats d'échec – que nous ne pouvons étudier ici – firent abandonner ce plan alors qu'était ravivée la politique d'alliances avec les Autochtones, en particulier dans les *Pays d'en-Haut*⁶⁶. Il s'agit là d'un changement de paradigme épistémique que concrétise la venue des filles du roy⁶⁷ qui, pour Allan Greer, signifie une véritable réorientation raciale autant qu'un programme de croissance démographique⁶⁸.

Le nombre, clé de la puissance

À cette époque où l'*abondance des peuples* fondait la puissance militaire et financière des États, la Couronne avait le souci constant d'accroître le nombre de ses sujets – un appétit de *régnicoles* qui se traduisit par la naturalisation des étrangers, mêmes les plus étranges parmi les étrangers et par l'incorporation de régions entières lors des alliances et des guerres⁶⁹. Dans ce contexte, la question se posa : comment coloniser l'Amérique sans du même coup dépeupler le pays⁷⁰? Tout simplement en cherchant l'union avec les nations qui peuplaient les terres nouvelles. Ce principe

64. L. Tuttle, *Conceiving...*, op cit., 79-104.

65. Pierre-Georges Roy, éd., « Colbert à Talon, 5 janvier 1666 », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1930-1931*, II (Québec, 1931) 45 ; P.-G. Roy, « Colbert à Talon, 5 Avril 1667 », *ibid.*, 72.

66. G. Havard, « Les forcer... », *loc cit.*, 989. G. Aubert, « "Blood"... », *loc cit.*, 453-455.

67. Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII^e siècle* (Montréal, Leméac, 1992) ; David Gilles, « La condition juridique de la femme en Nouvelle-France : essai sur l'application de la Coutume de Paris dans un contexte colonial », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre-mer français*, 1 (Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002) 77-125 et « Les filles du roi en Nouvelle-France : administrer une politique de peuplement colonial sous l'Ancien régime », dans Eric Gasparini et Patrick Charlot, dir., *La femme dans l'histoire du droit et des idées politiques* (Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008) 29-59.

68. Allan Greer, *The People of New France* (Toronto, Toronto University Press, 1997), 17.

69. D. Deslandres, « Loing... », *loc. cit.*, 112-114. Voir la réunion de la Bretagne en 1492 et de la Navarre en 1589 à la France ou les guerres de la fin du règne de Louis XIV visant à réaliser le *pré carré*. Daniel Nordman, « Frontières », dans Lucien Bély, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, (Paris, Presses universitaires de France, 1996), 578. Pour la Cerdagne, Peter Sahllins, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle* (Paris, Belin 1996 [1989]).

70. ANOM, COL C11A 2/fol.199-206v, Jean-Baptiste Colbert à Jean Talon 5 octobre 1665 ; « Talon à Colbert, 4 octobre 1665 », *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec (1930-1931)*, 36 ; « Colbert à Talon, 5 janvier 1666 », *ibid.*, 41 ; Peter N. Moogk, « Reluctant Exiles : Emigrants from France in Canada Before 1760 », *William and Mary Quarterly*, XLVI (1989), 467 et *La Nouvelle France. The Making of French Canada : A Cultural History* (East Lansing, Michigan State University Press, 2000), 87-120 ; Yves Landry, « Les Français passés au Canada avant 1760 : le regard de l'émigrant », *Revue d'histoire d'Amérique française*, 59, 4 (printemps 2006), 481-500.

inclusif de la Couronne fut vite couplé au principe universaliste de l'Église romaine après le Concile de Trente. Alors que l'une visait à gagner des âmes, toutes les âmes, l'autre cherchait à gagner des nationaux, de bons et loyaux sujets du roi de France. Ce fut à quoi œuvrèrent les ordres missionnaires et les autorités civiles, *pour le Christ et le roi*⁷¹ dans les campagnes françaises et dans les nouvelles terres qu'elles fussent européennes ou extra-européennes.

En Nouvelle-France, dans les premiers temps, les missionnaires adhèrent à l'idée de fusionner les peuples et marchèrent main dans la main avec les autorités coloniales, désirant convertir les Amérindiens à la foi chrétienne et à la civilisation française, leur enseignant comme l'écrit Samuel de Champlain au roi de France, « avec la cognoissance de Dieu, la gloire & les triomphes de V.M. de faire en sorte qu'avec la langue Française, ils consoivent aussi un cœur, & courage françois, lequel ne respirera rien tant après la crainte de Dieu, que le desir qu'ils auront de vous servir⁷² ». Pour Champlain, une des fonctions de la colonie, et un moyen par lequel on pourrait accroître sa population, n'était pas l'émigration en masse, mais de convertir les Amérindiens à la foi chrétienne et de leur enseigner à vivre comme des Français. Le processus serait facile, pensait-il, il suffisait d'implanter des « peuplades » de Français qui donneraient le bon exemple aux alliés amérindiens qui « se réduiroient en la cognoissance de Dieu, si leur pays estoit habité de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien vivre » et qui accepteraient en l'occurrence facilement de marier leurs filles aux colons français⁷³. Cette fusion des peuples devait s'opérer par divers moyens que, jusqu'à présent, les historiens n'ont pas considérés ensemble sous la double lunette du genre et de la religion : la naturalisation par le baptême, le mariage tridentin et l'« arrêt des Sauvages » convertis – c'est-à-dire leur sédentarisation dans des *réductions*.

Gagner des naturels en les baptisant

Au début du XVII^e siècle, les autorités civiles et religieuses s'entendirent pour promouvoir la naturalisation par le baptême. S'associèrent ainsi étroitement expansion du royaume de France et *dilatation* du règne de Dieu. L'article XVII de la charte de la Compagnie des Cent-Associés, créée

71. Dominique Deslandres, « Les missions intérieures de la France », dans Yves Landry, dir., *Pour le Christ et le roi* (Montréal, Libre Expression, 1992), 30-33.

72. H. P. Biggar, éd., *Champlain...*, op. cit., III, 6 (1615-1618).

73. *Ibid.*, IV, 321-322 (1632). Champlain prête aux Amérindiens les termes de son projet, *ibid.*, III, 145-146.

en 1627, stipulait en effet que tout descendant de Français et tout Amérindien qui se faisait baptiser devenait « naturel français » et jouirait des mêmes privilèges que les Français nés en France. Aussi ces baptisés pouvaient-ils « venir habiter en France quand bon leur semblera, et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et légats, tout ainsi que les vrais régnicoles et originaires français⁷⁴ ». Remarquons qu'ainsi la Couronne usa à son profit des impératifs du baptême chrétien, tels que réitérés dans le catéchisme de Trente qui pose que « l'obligation de recevoir le Baptême a été imposée à tous⁷⁵ ». De la sorte incombait aux Amérindiens une obligation à laquelle, conformément à la loi divine qui fonde l'*épistémè* des promoteurs français du baptême naturalisateur, ils ne pouvaient ni ne devaient se soustraire. Ainsi l'universalisme du christianisme tridentin, savamment récupéré dans l'article XVII, servit-il à légitimer la transformation des Autochtones en sujets du roi français.

L'article XVII se termine par une précision : le baptisé est comme un « vra[i] régnicol[e] et originair[e] français sans être ten[u] de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité ». C'est-à-dire qu'entre autres, il n'était assujéti ni au droit d'aubaine, cette taxe que le roi faisait peser sur les étrangers à son royaume, ni à la loi qui faisait que, s'ils décédaient en sol français, leurs biens étaient récupérés par la Couronne⁷⁶. Certes peu ou pas d'Amérindiens ont exercé leurs droits de *régnicoles*, mais l'article XVII demeure remarquable car la naturalité était alors une très sérieuse affaire qui retenait l'attention de tous, du roi au plus humble de ses sujets. En effet, les étrangers sur le sol français recherchaient activement la naturalisation que les Français vivant en dehors du royaume craignaient de perdre. La gratification d'une *lettre de naturalité*, prérogative royale, non seulement permettait d'éviter, pour soi et pour sa famille,

74. Article XVII de « l'Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent Associés pour le Commerce du Canada, contenant les articles accordés à la dite Compagnie par M. Le Cardinal de Richelieu, le 29 Avril 1627 », *Mercure François*, 14 part II : 245, art.17 (1628); *Edits, ordonnances royaux, et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada*, I (Québec, Fréchette, 1854), 10.

75. *Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre XV. Du Sacrement du baptême #II. De l'Institution du baptême*, <http://catechisme.free.fr/cat1part2chap15.htm>; *Le saint Concile de Trente [...] 7^e session (3 mars 1547), Decret des sacrements. Du baptesme* (Paris, Mabre-Cramoisy, 1686), <http://lesbonstextes.ifaftnet.com/trentetable-deschapitres.htm>.

76. *Mercure François*, 14 (1628) : 245. On comprend dès lors l'importance pour eux de se faire reconnaître « naturels » français et l'apreté des recours juridiques afin de se voir enlever le statut d'aubain. Voir aussi P. Sahlins et al., « Nationalité... », *loc. cit.*, 1082-1083, *Unnaturally...*, *op. cit.*, 45, 106, 116, 130, 164, 193-195; Simona Cerutti, « À qui appartiennent les biens qui n'appartiennent à personne? Citoyenneté et droit d'aubaine à l'époque moderne », *Annales HSS*, 62, 2 (2007) : 356, 358 et 359; Régine Dhoquois, « De l'étranger au naturalisé. Ou comment passe-t-on des droits de l'homme aux droits du citoyen? », *Cahiers de recherche sociologique*, 13 (1989) : 120.

l'imposition de l'aubaine mais aussi constituait une voie par laquelle l'autorité souveraine du roi s'exprimait⁷⁷ : elle désignait clairement qui était sujet du roi et qui ne l'était pas. Dans ce cadre, remarquons un effet collatéral et immédiat dudit article XVII, il créait en sol américain deux catégories d'Amérindiens, et qui plus est, sur leurs propres territoires : d'un côté, les convertis naturalisés, rapidement privilégiés par les Français, et de l'autre, les non-convertis, considérés *étrangers* avec lesquels il faudrait prudemment contracter alliance ou contre lesquels se résoudre à faire la guerre.

Du point de vue de l'histoire du genre, le baptême avait des effets bien différents selon que l'on fût amérindienne ou française. L'impact de la conversion était réel sur l'agentivité des Amérindiennes qui choisissaient le christianisme. D'une part, ces dernières voyaient considérablement réduites, voire renversées, les libertés dont elles jouissaient en matière de relations sexuelles, de choix conjugal et de divorce. Les missionnaires leur prescrivaient la chasteté prémaritale et l'obéissance à leur époux ; leur baptême les obligeait à épouser un chrétien, voire les invitait à se séparer d'un conjoint demeuré païen. D'autre part, les prérogatives accordées aux jeunes converties renversaient la pyramide des âges dans les tribus, elles étaient en effet invitées à se faire prosélytes et donc à prendre la parole devant leurs aînés⁷⁸. Par ailleurs, à la ferveur du féminisme religieux qui se développa entre 1600 et 1660 – période de reconstruction de la France, à la suite des guerres de religion et période de construction d'une extension de la France en Amérique, un moment où les forces vives des femmes furent appelées à contribution – les religieuses et les dévotes jouèrent un rôle déterminant dans l'effort de conversion.

Et en effet, en 1634, après deux ans passés en Nouvelle-France, le supérieur de la mission jésuite, Paul Le Jeune, réorienta la stratégie missionnaire adoptée jusque-là. Au lieu de s'adresser vainement aux adultes,

77. Jean Bacquet, *Les œuvres de Maître Jean Bacquet, 3^e partie, du Droit d'Aubaine, chapitre XXIV* (Paris, Bienfait, 1664), 53 ; Robert Joseph Pothier, « Traités des Personnes et des Choses [...] », dans Jean-Joseph Bugnet, éd., *Œuvres complètes* (Paris, Videcoq, Cosse et Delamotte, 1846), 27 et 29 ; Bernard d'Alteroche, « Les origines médiévales de la naturalisation », dans Marie-Claude Blanc-Chaléard, Stéphane Dufoix, Patrick Weil, dir., *L'étranger en questions du Moyen Âge à l'an 2000* (Paris, Le Manuscrit, 2005), 17-42 ; Patrick Weil, « Qu'est-ce qu'un Français ? », *La condition juridique de l'étranger hier et aujourd'hui* (Nimègue, Université catholique de Nimègue, 1988), 398-399 ; Bernard Guenée, « État et nation en France au Moyen âge » *Revue historique*, t.CLXXXVII (1967) : 17-30.

78. Dominique Deslandres, « Les femmes missionnaires de Nouvelle-France », dans Jean Delumeau, dir., *La religion de ma mère : les femmes et la transmission de la foi* (Paris, Cerf, 1992), 74-84 et « L'éducation des Amérindiennes d'après la correspondance de Marie Guyart de l'Incarnation », *Studies in Religion / Sciences Religieuses*, XVI-1 (1987) : 91-110 ; Jan Noel, *Women in New France* (Ottawa, CHA Historical Booklet, n.59, 1998), 6-7 ; B. Trigger, *Natives...*, *op. cit.*, 77-78, 86, 89, 98, 106, 195.

comme lui et ses collègues l'avaient fait jusqu'alors, il se mit plutôt à instruire les enfants dans l'espoir d'en faire les principaux porte-parole de la foi catholique. Or, si les jésuites se chargeaient d'éduquer les garçons, il était inconvenant – et antitridentin – que des hommes enseignent aux filles. Ils le faisaient bien sûr, en attendant mieux. C'est pourquoi, afin de respecter les prescriptions du Concile de Trente renforçant la ségrégation des sexes, Le Jeune voulut convaincre « quelque brave maîtresse [animée du] zèle de la gloire de Dieu et l'affection au salut de ces peuples [de] passer icy avec quelques compagnes animées de pareil courage⁷⁹ ». Et c'est ce que firent les femmes en effet qui, à partir de 1639, établirent en Nouvelle-France, comme elles le faisaient en France au même moment, les bases de tout un assistantat social et religieux : éducation, santé et charité, bref les fondements de la vie civile, qui devaient amener les Amérindiens au baptême. À Québec, Montréal, Trois-Rivières, les bienfaits offerts par ces institutions fondées par des femmes devaient être les « appats recouvrant l'hameçon de la foi⁸⁰ ».

**« Nous ne ferons plus qu'un seul peuple » :
gagner des naturels en les épousant**

Comme le souligne le préambule de la Déclaration royale de 1639 sur les mariages clandestins :

les mariages sont les séminaires des États, la source et l'origine de la société civile et le fondement des familles qui imposent les républiques qui servent de principes à former leurs polices et dans lesquelles la naturelle révérence des enfants envers leurs parents est le lien de la légitime obéissance des sujets envers leur souverain⁸¹.

Sabine Melchior-Bonnet le fait remarquer : « un lien quasi organique lie l'institution matrimoniale à la stabilité de la société, dont l'ordre repose sur celui de la famille⁸² ». Aussi en ce pays nouveau qu'on cherchait à bâtir en Nouvelle-France, ne faut-il pas prendre à la légère le projet de fusion des peuples poursuivi, d'une part, par les religieux⁸³ et, d'autre part, par la Couronne qui se trouva assez tôt à accorder des dots afin d'encourager les mariages mixtes⁸⁴.

79. P. Le Jeune, *Relation de 1634...*, *op. cit.*, MNFII : 562-563 (RJ XX : 256).

80. « Marie de l'Incarnation à Raymond de Saint Bernard, 1635 », *Correspondance*, Guy-Marie Oury, dir., (Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971), 49 ; D. Deslandres, *Croire...*, *op. cit.*, 356-389.

81. Cité par Jacques Poumarède, L. Bély, dir., « Mariage », *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 798-799.

82. S. Melchior-Bonnet et C. Salles, *Histoire...*, *op. cit.*, 433 ; L. Tuttle, *Conceiving...*, *op. cit.*, 19.

83. Par exemple, P. Le Jeune, *Relation de 1638...*, *op. cit.*, MNFIV : 126-127.

84. G. Aubert, « "Blood" ... », *loc. cit.*, 453-454 ; L. Tuttle, *Conceiving...*, *op. cit.*, 99-100.

Les nouveaux territoires étant compris comme une extension de la France – « La France nouvelle, trans marine, et Occidentale⁸⁵ » – les colons qui avaient l'intention de s'y installer furent invités dans un premier temps à vivre parmi les Amérindiens et à épouser leurs filles à condition qu'elles soient proprement converties, baptisées et francisées. Ce serait d'autant plus facile à accomplir que, comme l'écrivit l'auteur anonyme du mémoire sur les mariages mixtes, les Amérindiennes étant sans religion

elles ne sont imbues d'aucune religion contraire à la foy catholique, apostolique et romaine. [...] par la douceur qu'elles gouteront en cette sorte de vie, au sortir d'une sy misérable que la leur, elles auront une grande amitié pour leurs mariz, en sorte qu'elles s'y porteront d'elles-mesmes à tout ce que l'on voudra, comme naturellement⁸⁶.

Quant aux Amérindiens, le même plan unificateur leur était proposé. « Quâd cette grande maison sera faite, alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple » promet ainsi Champlain aux Hurons en 1633, comme il le fait à chaque fois qu'il rencontre un peuple inconnu des Français⁸⁷. Pour les missionnaires, ce type d'union

obligera tous les sauvages à aymer les François comme leurs frères. Ils nous tesmoignent le souhaiter avec passion, car ilz n'ont jamais plus de contentement de noz discours lors que nous leur promettons que nous prendrons leurs filles en mariage, car après cela ilz nous font mille applaudissements. Ilz nous disent que quand nous ferons ce mariage, ilz nous tiendront comme de leur nation, considérant la descente et parenté des familles par leurs femmes et non par les hommes, d'autant, disent-ilz, que l'on sçait assurément quelle est la mère de l'énfant, mais non pas assurément qui en est le père.

Bref, au début du moins, pour les jésuites :

ces mariages ne peuvent produire aucun mauvais inconvénient, car jamais les femmes sauvages ne séduiront leurs maris pour vivre misérables dans les

85. Marc Lescarbot, *Les muses de la Nouvelle-France...* (Paris, Millot, 1612), 6.

86. Pierre de Sesmaisons, *Raisons qui peuvent induire Sa Sainteté à permettre aux François qui habitent la Nouvelle-France d'espouser dez filles sauvages, quoique non baptisées ny mesmes encorre beaucoup instruites à la foy chrestienne [avant 1635]* MNFIII : 37.

87. Champlain cité dans RJ V : 211 (*Le Jeune, 1633*) 238, 279, 366. MNFV : 133-134 (Vimont, 1641); MNFVIII : 839-842 (De Quen, 1655-1656) ; RJ 43 : 180 (1656-1657) ; RJ 44 : 62 (1656-1657) ; D. Deslandres, *Croire...*, *op. cit.*, 32, 57-60 ; Gilles Havard, « "Nous ne ferons plus qu'un peuple". Le métissage en Nouvelle-France à l'époque de Champlain », dans Guy Martinière et Didier Poton, dir., *Le Nouveau-Monde et Champlain* (Paris, Indes Savantes, 2008), 96-97 ; Alain Beaulieu, « Ne faire qu'un seul peuple ? », 40-43, 78-81, 106-124. Dans cette perspective, voir aussi David A. Bell, *The cult of the nation in France: Inventing nationalism, 1680-1800*, (Cambridge, Harvard University Press, 2001), 47-78.

bois, comme font les peuples de la Nouvelle-France et les enfans qui naisteront de ces mariages ne peuvent estre autres que chrestiens, nouris et eslevez parmy les François et dans leur habitation, outre qu'il n'y a pas d'apparence, dans la docilité de ce peuple qui n'est prévenu d'aucune autre religion, que la femme estant mariée ne se laisse facilement résoudre a suivre la religion de son mary dans laquelle, quand elle ne considéreroit que la diversité de la vie, elle gousterait une vie des anges auprès de la misère des autres femmes sauvages⁸⁸.

On peut comprendre que, pour les promoteurs typiquement très euro-centrés de la colonisation, unir les peuples amérindiens et français fut la solution à bien des problèmes : le problème du contrôle des jeunes et fringants Français, propulsés par la religion et la politique maritale de leur société dans une misère sexuelle difficile à supporter ; le problème d'accroître la population de la colonie sans dépeupler l'ancienne France ; le problème de s'assurer la loyauté des alliés amérindiens.

C'était certes la solution mais à condition, pour les colons, de demeurer sujets du roi de France ! C'est ce qu'assurait la clause XVII de la charte à tous ceux qui décideraient de se faire colons, ces derniers n'auraient jamais accepté de perdre leur *nationalité* parce qu'ils s'installaient et fondaient famille en dehors du royaume. Ils auraient, dans ce cas, été soumis à l'aubaine et aux autres vexations subies par les *étrangers*. Notons aussi que c'est justement l'époque où les débats sur la naturalisation posaient la question : de la filiation (*jus sanguinis*) ou du lieu de naissance (*jus solis*), qu'est-ce qui devait avoir primauté ? Dans les années 1660, l'avocat Antoine Le Maistre attesta de l'évolution de la pensée qui fit triompher la filiation sur la géographie :

N'est-il donc pas plus raisonnable qu'un Français engendre des Français partout, que non pas qu'il engendre un Espagnol, si sa femme accouche en Espagne, un Savoyard, en Savoy, un Anglais si en Angleterre ; faut-il qu'un père qui n'est que d'un pays, ait des enfans qui soient de diverses nations ? Et qui peut douter, que ce ne soit plus d'être né d'un Français, que d'être né seulement en France, que le père ne soit plus à son enfant, que le lieu où il vient au monde ; le père luy est naturel, le lieu luy est étranger. En l'un c'est le sang qui est Français, en l'autre il n'y a que l'air qui soit de France⁸⁹.

Par ailleurs, plus grave pour cette époque si religieuse, s'il s'installait loin d'une église et de la cure des âmes, un catholique courait le danger

88. P. Sesmaisons, *Raisons...*, *op. cit.*, (MNFIII : 37-38, 39).

89. Antoine Le Maistre, *Les plaidoyez et Harangues* (1664) cité par P. Sahlins et al., « Nationalité ... », *loc. cit.*, 1096.

de se damner. C'est pourquoi, au début, les missionnaires, les Récollets puis les Jésuites, s'accordèrent avec Champlain pour fusionner les peuples à la condition expresse que les mariages se fissent entre catholiques. Les nouveaux convertis seraient les garants du christianisme des chrétiens. Voire grâce à ces mariages interraciaux, la fusion des deux peuples créerait une France nouvelle, sans les tares de la première, une table rase sur laquelle édifier une chrétienté idéale.

Bien entendu, et c'est là qu'il faut chercher les rapports sociaux de sexes, dans une colonie majoritairement peuplée d'hommes français, les principales visées par la fusion des peuples furent les femmes autochtones. Mais pas n'importe quelles femmes : il fallait trouver aux Français parmi les *Sauvages*, des épouses *civilisées, francisées*⁹⁰ et christianisées qui contrediraient l'attrait des filles faciles que semblaient fournir allègrement les tribus amérindiennes. À ces chrétiennes, serait enseigné le propre des femmes françaises – c'est-à-dire qu'elles seraient amenées à se soumettre à la hiérarchie patriarcale que sous-tendait la civilisation eurochrétienne ; il était même espéré qu'elles en devinssent les relais, voire qu'elles se muent à leur tour en convertisseuses, en épousant qui, un Français désireux de ne pas perdre son âme, qui, un Amérindien à mener, avec toute la tribu, à la foi chrétienne⁹¹.

À tous les échelons de l'échelle sociale, les religieuses et les dévotes furent ainsi appelées à jouer un rôle déterminant dans l'éducation des filles, et partant, dans la fusion des peuples. En fait, ce projet fut le lieu où se rencontrèrent deux agentivités féminines : la française et l'amérindienne, l'une voulant réduire – *reducere*, re-conduire – l'autre dans ce qu'elle considérait comme le droit et unique chemin : la civilisation franco-chrétienne. Ce qui ne se fit pas sans heurt ni incompréhension de part et d'autre. Certaines

90. George F. G. Stanley, « The Policy of "Francisation" as Applied to the Indians during the Ancien Regime », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3, 3 (décembre 1949) : 333-48. Cornelius Jaenen, « Problems of Assimilation in New France, 1603-1645 », *French Historical Studies*, 4, 3 (printemps 1966) : 265-289, « The Frenchification and Evangelization of the Amerindians in the Seventeenth Century New France », *CCHA Study Sessions*, 35 (1968) : 57-71 et *Friend...*, *op. cit.*, 153-185 ; Karen Anderson, *Chain her by one foot : the subjugation of women in seventeenth-century New France* (London, Routledge, New York, 1991), 31-54 ; Susan Sleeper-Smith, *Indian Women and French Men : Rethinking Cultural Encounter in the Western Great Lakes* (Amherst, University of Massachusetts Press, 2001) et « "An Unpleasant Transaction on This Frontier" : Challenging Female Autonomy and Authority at Michilimackinac », *Journal of the Early Republic*, 25, 3 (automne 2005) : 417-443. D. Deslandres, *Croire...*, *op. cit.*, 268-276, 356-389 ; Sara Melzer, « The Magic of French Culture : Transforming the Savages into French Catholics in Seventeenth Century France » ; Amy Wygant, dir., *The meanings of magic : from the Bible to Buffalo Bill* (New York, Berghahn Books, 2006), 142.

91. D. Deslandres, *Croire...*, *op. cit.*, 356-407.

Amérindiennes se plièrent aux nouveaux diktats⁹², les plus nombreuses se rebellèrent – le plus souvent en jouant la fille de l'air – ce que révèle en fin de compte le petit nombre de jeunes filles confiées aux religieuses⁹³.

Dans le processus, ces Françaises cherchaient à jouer sur les structures mêmes de ce qui constituaient les identités sexuelles et les rapports sociaux de sexe de celles qui avaient trouvé leur compte à se convertir. À la fois chez ces dernières et chez les autres Amérindiens, les pratiques non conformes à l'idéal genré euro-chrétien et patriarcal furent dénoncées et éradiquées surtout quand elles attaquaient le mariage chrétien monogame et indissoluble, promu par le Concile de Trente et... par le roi⁹⁴! Plus encore, la politique nataliste poursuivie par Colbert – en particulier avec l'édit de 1666 – visait à intervenir jusque dans la fécondité féminine, comme l'illustre cette réflexion de Talon sur le peu de prolificité des Amérindiennes qu'il liait à l'allaitement prolongé. L'intendant pensa pouvoir remédier à ce problème par une prescription! Le pays écrivait-il :

est fécond en hommes français naturels, les femmes y portant presque tous les ans, et en animaux des especes que le pays produit. Il n'est pas de mesme des Sauvages dont les femmes sont assez stériles, soit que le grand travail auquel elles sont obligées retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop long-temps leurs enfans de leur Laict, mais cet obstacle à la prompte formation de la Colonie peut estre surmonté par quelque règlement de Police aisé à introduire, et faire valoir, si on n'empesche pas les sauvages de s'y sousmettre⁹⁵.

Mais pourquoi accepter de jouer le jeu conjugal franco-chrétien? Richard White a bien montré que les Amérindiennes savaient parfaitement faire jouer les catégories culturelles européennes à leur avantage⁹⁶. Elles savaient en effet parfaitement tirer leur épingle du jeu et imposer leurs pratiques culturelles. Kathleen DuVal le souligne : « the practices of métissage that developed in Western Canada were inspired by particular

92. François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France I*, 344 (Paris, Giffart, 1744 [1659]); RJ LXV : 68.

93. Dominique Deslandres, « L'utopie mystique et les tracas de la fondation de la Nouvelle-France », dans Raymond Brodeur, Dominique Deslandres, Thérèse Nadeau-Lacour, dir., *Lectures inédites de la modernité aux origines de la Nouvelle-France* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009), 113-130.

94. L. Tuttle, *Conceiving...*, op. cit., 19.

95. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), série C11A. Correspondance générale; Canada, f.355, Jean Talon, Mémoire sur l'estat present du Canada (1667); (Sigmund Diamond, « An Experiment in "Feudalism" : French Canada in the Seventeenth Century », *William and Mary Quarterly*, 3rd series, 18, 1 (janvier 1961) : 9.

96. R.White, *Middle Ground...*, op. cit., 109-126; S. Sleeper-Smith, « Unpleasant... », loc. cit., 417-443 et *Indian...*, op. cit., 23-53, 96-115.

Indians' customs and goals⁹⁷ ». Plus précisément, il faut prendre en compte le contexte de la traite des fourrures, dans la promotion de laquelle les Amérindiennes jouèrent un rôle actif – non seulement dans le traitement des peaux, la chasse au petit gibier à la fourrure précieuse comme la marte mais aussi comme diplomates et faiseuses de paix – afin d'assurer l'accès aux marchandises européennes. Et ajoute Sylvia Van Kirk :

The second factor in promoting harmonious relations was the remarkable wide extent of intermarriage between traders and Indian women, especially among the Cree, the Ojibwa, and the Chipewyan. Indian wives proved indispensable helpmates to the officers and men of both the British-based Hudson's Bay Company and its Canadian rival, the North West Company. Such interracial unions were, in fact, the basis for a fur trade society and were sanctioned by an indigeneous rite known as marriage à la façon du pays – according to the custom of the country⁹⁸.

En fait, les motivations des Amérindiennes pour accepter un mariage mixte dépendent du lieu où elles se trouvent (le cas de la vallée laurentienne se distingue de celui des *Pays d'en-Haut*), de leur statut respectif (libre ou esclave), de leur culture (patrilinéaire ou matrilinéaire), de leur désir personnel et du besoin plus ou moins grand de leur tribu respective de s'allier avec les Français pour la traite ou la diplomatie⁹⁹.

Par ailleurs, les mariages entre *Sauvagesses* et Français semblent avoir été peu nombreux. Les historiens s'entendent pour dire que si les occasions de relations sexuelles étaient nombreuses entre femmes amérindiennes et colons, les unions consacrées et proprement consignées dans les registres de missions furent relativement rares, surtout dans la vallée laurentienne – la situation étant différente dans le *Pays-d'en-Haut*¹⁰⁰.

97. Kathleen DuVal, « Indian Intermarriage and Métissage in Colonial Louisiana », *William and Mary Quarterly*, 65, 2 (avril 2008) : 301 ; David B. Davis, « Constructing Race : A Reflection », *William and Mary Quarterly*, 54, 1 (janvier 1997) : 7-18.

98. Sylvia Van Kirk, « The Role of Native Women in Fur Trade Society », dans Susan Hodge Armitage, dir., *The Women's West* (Norman, University of Oklahoma Press, 1987), 53-55.

99. K. DuVal, « Intermarriage... », *loc. cit.*, 301 ; S. Van Kirk, « Role... », *loc. cit.*, 55 et « From "Marrying-In" to "Marrying-Out" : Changing Patterns of Aboriginal/Non-Aboriginal Marriage in Colonial Canada », *Frontiers : A Journal of Women Studies*, 23, 3 (2002) : 1-11.

100. De 1608-1663 : sept mariages de ce type, 1663-1673 : cinq et 1674-1700 : quatre. Paul-André Leclerc, « Le mariage sous le régime français (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14, 1 (1960) : 50. M. Trudel, *Histoire...*, *op. cit.*, III, 508-509 ; G. Havard, « Les forcer... », *loc. cit.*, 1001-1105.

GENRE, RELIGION ET POLITIQUE INTERNATIONALE 3. HYPOTHÈSES ET QUESTIONNEMENTS

« Moi, je donne à toi, mon corps en époux et mari¹⁰¹ » : c'est la formule consacrée au XVII^e siècle que prononçait un Français lorsqu'il prenait une épouse. Or s'il donnait à celle-ci son corps – sa force, sa vigueur – il était, quant à lui, assuré par le droit coutumier que son épouse lui donnerait et son corps et... sa dot¹⁰². Le tout étant scellé à jamais par le sacrement de mariage qui, chez les catholiques, rendait l'union indissoluble – indissolubilité rappelée avec force le 11 novembre 1563 par le Concile de Trente et sur laquelle les missionnaires furent intraitables. Le sacrement imprimait, en effet, un état définitif pour celui et celle qui le recevaient. Indissoluble, fondé sur le consentement mutuel, le mariage chrétien permettait aux autorités de lutter contre « la débauche des concubins, des incestueux, des *seminiflues*, des *masculorum concubitores* [masturbateurs et homosexuels masculins] », des abus qui attaquent le ciment social¹⁰³. Ainsi fut imposé un régime sexuel où corps, âme, *sang* et agentivité de l'un et l'autre sexe furent strictement contrôlés.

En Nouvelle-France, l'acceptation et le respect par les convertis des termes du mariage tridentin (en particulier le respect de l'interdiction de la polygamie) constituaient une preuve de l'authenticité de leur conversion. Mais ce qui pouvait intéresser sans doute beaucoup la Couronne dans ce processus, c'était non seulement le caractère indissoluble de l'union contractée mais, plus encore, l'indissolubilité du transfert de la dot. À cause des us et coutumes de son pays, tout Français qui se mariait s'attendait à cette dot (sans doute des terres et aussi l'alliance de la fratrie de l'épouse). Selon ce schéma, l'Amérindienne devrait apporter dans le mariage des biens fonciers et ses alliances dont bénéficierait le couple. Or ce qui *appartient* à un sujet relevait du souverain : le sujet ne pouvait céder ni vendre ou acheter un bien sans payer son dû à son roi ; voire les terres qu'il possédait pouvaient être concédées à un autre par seule décision royale. Ainsi en 1664, Louis XIV put sans sourciller, concéder à la nouvelle compagnie des Indes occidentales, les terres canadiennes que ses sujets avaient par ailleurs déjà défrichées et habi-

101. Formule de mariage des XVI^e-XVII^e siècles, citée par Philippe Ariès, « Le mariage indissoluble », *Communications*, 35 (1982) : 135.

102. Christine Dousset, « Femmes et héritage en France au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 244, 3 (2009), 478 ; F. Lebrun, *Vie conjugale...*, *op. cit.*, 16 et ss.

103. XXIV^e Session, sous Pie IV, le 11 novembre 1563 : *Exposition de la doctrine touchant le sacrement de mariage*. « Le décret *Tametsi*, impose le passage des époux devant leur propre curé afin de lutter contre les mariages clandestins ou célébrés pour des mineurs sans le consentement des parents ». F. Lebrun, *Vie conjugale...*, *op. cit.*, 16 et ss.

tées¹⁰⁴. Donc mariage signifiait dot ; des biens qui passaient au patrimoine familial, patrimoine et héritage foncier relevant eux-mêmes de l'autorité souveraine du roi. L'épreuve de la réalité renversa cette disposition mentale qui dut bel et bien exister car on en trouve des traces – avec les références au « mauvais sang » – jusque dans les imbroglios politico-juridiques du *Pays-d'en-Haut* touchant aux biens fonciers des veuves amérindiennes de colons français, qui aboutirent à l'interdiction des mariages mixtes au début du XVIII^e siècle¹⁰⁵. Par ailleurs, il faut noter que dans les sociétés où les femmes possédaient la terre, le mariage mixte devenait alléchant pour les Européens ; DuVal donne l'exemple des femmes de l'élite Chacta qui, après 1760, furent de plus en plus recherchées en mariage par les Britanniques afin d'accaparer leurs propriétés foncières et les léguer à leurs descendants¹⁰⁶.

Assez rapidement, les Jésuites décidèrent que l'exemple des Français était préjudiciable à leurs convertis et procédèrent à une ségrégation des deux populations, contrôlant sévèrement l'accès aux tribus. Mais avant d'en arriver là et afin de réaliser cet objectif d'union des peuples, les missionnaires acceptèrent d'allier conversion et francisation des Amérindiens qu'ils incitèrent de surcroît à *s'arrêter* (se sédentariser) et à *s'habituer* auprès des Français – ils furent appelés les *Sauvages domiciliés*¹⁰⁷. L'exemple des réductions paraguayennes et la difficulté pour les missionnaires de suivre les nomades dans leurs chasses ont certainement joué dans la mise sur pied des diverses réductions¹⁰⁸.

Mais pourquoi la royauté a-t-elle avalisé cette sédentarisation ? Elle était contraire aux intérêts commerciaux de la colonie (la traite des fourrures), elle était extrêmement coûteuse et difficilement réalisable par une poignée de gens eux-mêmes à peine enracinés. Quoiqu'il en soit, le projet de sédentariser les *Sauvages* était si cher à la Couronne qu'elle alla jusqu'à concéder collectivement la seigneurie de Sillery aux Hurons – sous l'égide des Jésuites, l'inscrivant dans la hiérarchie féodale par laquelle elle entendait régner en Amérique¹⁰⁹.

104. R. Milnes, éd., « Édit d'établissement de la compagnie des Indes occidentales (1664) », *Edits...*, op. cit., 35.

105. *Arrêt du Conseil Supérieur de la Louisiane du 18 X^{bre} 1728 concernant les mariages des François avec les sauvages*, cité par G. Aubert, « "Blood"... », loc. cit., 470-472.

106. K. DuVal, « Inter mariage... », loc. cit., 300.

107. G. Havard, « Les forcer... », loc. cit., 996.

108. Marc Jetten, *Enclaves amérindiennes : les "réductions" du Canada, 1637-1701* (Sillery, Septentrion, 1994) ; Michel Lavoie, *C'est ma seigneurie que je réclame. La lutte des Hurons de Lorette pour la Seigneurie de Sillery, 1650-1900* (Montréal, Boréal, 2010).

109. Michel Lavoie, *Le domaine du roi, 1652-1859, Souveraineté, contrôle, mainmise, propriété, possession, exploitation* (Québec, Septentrion, 2011), 17-23 et *C'est ma seigneurie...*, op. cit.

Cette vassalisation impliquait nécessairement la sédentarité des nouveaux vassaux. Or ne pourrait-on pas dire qu'en se sédentarisant, les Amérindiens baptisés (par le fait même naturalisés), christianisaient le sol qu'ils occupaient? Cette terre qu'ils apprenaient à labourer se francisait en quelque sorte, se *naturalisait* au fil du temps. De la sorte, l'équation « conversion = naturalisation » permettait de *naturaliser* les terres occupées par les convertis, les converties¹¹⁰, leurs enfants, comme par ceux nés du métissage.

Peut-on dire que, par toutes ces voies et par cet enchaînement religieux, généré et politique, l'appropriation symbolique des terres, par le biais des corps et des âmes de leurs habitants, se métamorphosa, au moins dans la tête des Français et de leur souverain, en appropriation territoriale *de facto*? Il faut souligner que le processus, qui agit surtout au niveau des représentations des nouveaux venus, n'affecta en rien les rapports qu'entretenaient les Amérindiens avec leurs territoires¹¹¹. En tous les cas, cette souveraineté que s'imaginaient les Français était aussitôt proclamée par les rituels tridentins introduits en Nouvelle-France, qui à l'instar des « cérémonies de l'information¹¹² », étaient étroitement liées à l'expansion de la légitimité royale : baptêmes publics d'Amérindiens, mariages de chrétiens mais aussi plantation de croix, processions, messes, prières collectives et *Te Deum* imprimaient ainsi le triomphe simultané sur ces terres nouvelles du souverain terrestre et du souverain céleste¹¹³.

En conjuguant les éclairages des histoires du genre, de la religion et de l'expansion territoriale de la France, les hypothèses posées ne révèlent-elles pas sous un autre jour des aspects importants de la rencontre franco-amérindienne? Peuvent-elles éclairer pourquoi les autorités civiles et religieuses de cette époque ont promu, à la grandeur de l'espace français, les rituels de vassalisation, le baptême qui naturalise, le mariage qui lie indissolublement,

110. Dans les sociétés amérindiennes, ce sont les femmes qui sont les principales agricultrices. Bruce Trigger, Wilcomb E. Washburn, dir., *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas* (Cambridge, Cambridge University Press, 1996), 491 et *passim*; Roland Viau, *Femmes de personne : sexes, genres et pouvoir en Iroquoisie* (Montréal, Boréal, 2005), 103, 180, 203, et *passim*.

111. Voir l'état de la question : D. Deslandres, « *Loing...* », *loc. cit.*, 108-109 n.55.

112. Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle* (Paris, Gallimard, 1989), 413-415; Denise Turrel, *Le blanc de France : la construction des signes identitaires pendant les guerres de religion, 1562-1629* (Genève, Librairie Droz, 2005), 106-107 et ss. et *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008), 437 et sv.; Guido Canziani, « "Politiques" pour le prince. Traités et manuels au début du règne de Louis XIV », dans Henry Méchoulan et Joël Cornette, dir., *L'État classique : regards sur la pensée politique de la France dans le second XVII^e siècle* (Paris, Vrin, 1996), 32-112; Emmanuel Le Roy Ladurie, « Réflexion sur l'essence et le fonctionnement de la monarchie classique (XVI^e-XVIII^e siècles) », *L'État baroque* (Paris, Vrin, 1985), ix; Alphonse Dupront, *Le sacre des rois* (Paris, Belles Lettres, 1985), 315; André Burguière et Jacques Revel, *Histoire de la France. IV. La longue durée de l'État*, (Paris, Seuil, 1989), 223-252.

113. Pratiques décrites dans Marie-Aimée Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988), 62 et *passim*.

les règles resserrées du transfert patrimonial, la fixation au sol de populations mouvantes ?

Il s'agissait ici de démonter les ressorts de l'*épistémè* des Français dans leur rencontre des *Autres*, et ce faisant, tenter de comprendre comment la souveraineté française a pu s'étendre sur une terre ni conquise, ni achetée, ni donnée en cadeau de bienvenue. De cette analyse, il semble bien qu'on puisse avancer qu'entre les années 1500-1680, les *Autres* pouvaient facilement s'assimiler à la société des Français par les voies privilégiées et éminemment genrées qu'étaient le baptême et le mariage. Or mettre en regard ces voies d'assimilation avec l'échec que fut la chimère (tout aussi genrée) de faire un seul peuple franco-amérindien, permet de faire ressortir des mécanismes mentalitaires qui, s'ils ne sont peut-être pas nécessairement et toujours propres aux seuls Français, jouent ici en faveur sinon du *rêve d'empire*¹¹⁴, du moins de la tentation impérialiste – celle du roi de France, en veine d'absolutisme, comme celle de l'Église de Rome, *catholique* et donc *universelle*. Reste maintenant à savoir comment un tel référentiel a trouvé ses applications sur les divers terrains ? Quelle évolution l'épreuve des faits lui a-t-elle fait subir ? Quelles résistances et quelles adhésions a-t-il suscitées ? Est-il caractéristique d'un *style* colonial ou impérial français ? Constitue-t-il seulement une réponse aux conditions spécifiques du contexte canadien ? A-t-il pu, au cours de ses évolutions sur le terrain américain, influencer celui de l'autre côté de l'Atlantique ? Comment se compare-t-il à celui des autres souverainetés conquérantes ?

114. Expression de Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle* (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001), 137.